

## RUBRIQUE 1 Identification

### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Galvanol

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'information complémentaire disponible

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Usage du produit : Diluant pour Rust-Anode Primer.

### 1.4. Données relative au fournisseur

Galvatech 2000  
297 rue Gendron  
St-Léon Le Grand, Québec G0J 2W0  
Canada  
T 1-418-743-2046

### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Toxyscan : 1-855-780-0599

## RUBRIQUE 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H340 - Peut induire des anomalies génétiques  
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)

selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel antidiéflagrant  
P242 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P331 - Ne PAS faire vomir.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	-	N° CAS: 64742-95-6	100

## RUBRIQUE 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle\*\*\*

## RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidiéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Mesures d'hygiène	Take all necessary technical measures to avoid or minimize the release of the product on the workplace. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Floors, walls and other surfaces in the hazard area must be cleaned regularly.
Dangers supplémentaires lors du traitement	<ul style="list-style-type: none"><li>: Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.</li><li>: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.</li></ul>

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	<ul style="list-style-type: none"><li>: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</li></ul>
Conditions de stockage	<ul style="list-style-type: none"><li>: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.</li></ul>
Matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"><li>: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.</li></ul>

## RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information complémentaire disponible

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	<ul style="list-style-type: none"><li>: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.</li></ul>
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>: Éviter le rejet dans l'environnement.</li></ul>

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection respiratoire:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

#### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

### **RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aromatique
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -58 °C
Point d'ébullition	: 161 °C
Point d'éclair	: 46 °C
Température d'auto-inflammation	: 485 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: 4,2 @101 kPa (Air=1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Négligeable
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,75 mm²/s @40°C (104°F)
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: 0,9 vol % Limite supérieure d'explosion: 6,2 vol %
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

#### **9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique**

Pas d'information complémentaire disponible

### **RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité**

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'information complémentaire disponible
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Hardening time:	: Pas d'information complémentaire disponible

### **RUBRIQUE 11 Données toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les voies d'exposition probables**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### **Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)**

DL50 orale rat	8400 mg/kg Source: RTECS
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

<b>Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)</b>	
CL50 Inhalation - Rat	> 6193 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	5,16 mg/l Source: ECHA
ETA CA (oral)	8400 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	5,16 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

<b>Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Galvanol</b>	
Viscosité, cinématique	0,75 mm <sup>2</sup> /s @40°C (104°F)
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

## RUBRIQUE 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé.

<b>Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	9,22 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [1]	19 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [2]	0,29 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

### 12.2. Persistance et dégradation

#### **Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)**

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)**

Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID
---	------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaire disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

## RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Législation régionale (déchets)

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

### 14.1. Numeró ONU

N° ONU (TDG) : UN3082

N° ONU (DOT) : UN3082

N° ONU (IMDG) : 3082

N° ONU (IATA) : 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Proper Shipping Name (TDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta (pétrole), fraction arom. légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)

Désignation officielle de transport (DOT) : Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Solvant naphta (pétrole), fraction arom. légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)

Désignation officielle de transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta (pétrole), fraction arom. légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)

Désignation officielle de transport (IATA) : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Solvant naphta (pétrole), fraction arom. légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)

### 14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

#### **TDG**

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 9

Etiquettes de danger (TDG) : 9

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)



### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)  
Étiquettes de danger (DOT)

: 9  
: 9



### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)  
Étiquettes de danger (IMDG)

: 9  
: 9



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)  
Étiquettes de danger (IATA)

: 9  
: 9



## 14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Packing group (TDG) : III  
Groupe d'emballage (DOT) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III

## 14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TDG**  
N° ONU (TDG) : UN3082  
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).  
(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :  
a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;  
b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)

selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

- c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;  
d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;  
e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
- (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
  - b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport.
  - (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée

: 5 L

Excepted quantities (TDG)

: E1

Emergency Response Guide (ERG) Number

: 171

### DOT

N° ONU (DOT)

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)

: UN3082

: 8 - A hazardous substance that is not a hazardous waste may be shipped under the shipping description "Other regulated substances, liquid or solid, n.o.s.", as appropriate. In addition, for solid materials, special provision B54 applies.

146 - This description may be used for a material that poses a hazard to the environment but does not meet the definition for a hazardous waste or a hazardous substance, as defined in 171.8 of this subchapter, or any hazard class as defined in Part 173 of this subchapter, if it is designated as environmentally hazardous by the Competent Authority of the country of origin, transit or destination.

173 - An appropriate generic entry may be used for this material.

335 - Mixtures of solids that are not subject to this subchapter and environmentally hazardous liquids or solids may be classified as "Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s," UN3077 and may be transported under this entry, provided there is no free liquid visible at the time the material is loaded or at the time the packaging or transport unit is closed. Each transport unit must be leakproof when used as bulk packaging.

IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling =  $97 / (1 + a (tr - tf))$  Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)

: 155

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)

: 203

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	:	241
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	:	No Limit
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	:	No Limit
DOT Emplacement d'arrimage	:	A - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire de charge et sur un navire à passagers.

### IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335, 375, 969
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citerne (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citerne (IMDG)	:	TP1, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	:	S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

### IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA)	:	9L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Sans objet

## RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

**Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (64742-95-6)**

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

### 15.2. Réglementations internationales

#### ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

# Galvanol

## Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)  
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Ce produit ou ce mélange ne contient pas de produit(s) chimique(s) toxique(s) ou de produits chimiques dont la concentration est supérieure à la concentration de minimis, tel qu'indiqué dans le CFR 40 §372.38(a) sous réserve du respect des obligations de déclaration de la section 313 du Titre III des Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et dans le CFR 40 Partie 372.

California Proposition 65 - This product does not contain any substances known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm

### **RUBRIQUE 16 Autres informations**

Date d'émission : 06/07/2022  
Date de révision : 01/12/2025  
Remplace la fiche : 06/07/2022

#### **Texte complet des classes de danger et des phrases H:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada- USA - Toxyscan 2025

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit